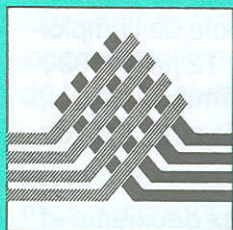


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Emploi et Politiques d'emploi

Numéro 245 - Septembre 1991

L'INTÉRIM EN 1990

L'activité intérimaire atteint un nouveau record en 1990 : avec 7,5 millions de contrats conclus, elle représente un volume de travail équivalent à celui de 338.000 salariés à temps plein (soit 9% de plus qu'en 1989). Cette progression est pourtant inférieure à celle des années précédentes, notamment dans l'industrie. La conjoncture économique moins favorable a joué un rôle modérateur.

Un niveau d'activité encore jamais atteint...

Le nombre de contrats conclus s'est accru de 12 % en 1990, atteignant 7,5 millions. Les intérimaires ont fourni un volume de travail équivalent à celui de 338.000 salariés permanents à temps plein, soit 9 % de plus qu'en 1989 (cf tableau 1). Cette progression est moins forte que celle du nombre de contrats car la durée moyenne des contrats a diminué (2,02 semaines contre 2,08 l'année précédente).

Les entreprises de travail temporaire ont continué en 1990 à ouvrir des agences à un rythme soutenu : 622 agences supplémentaires en un an, soit une augmentation de 15 %. Elles sont ainsi 4.764 à la fin de l'année. Mais le nombre de contrats conclus par agence a diminué de 3 %. L'implantation de nouvelles agences renforce le maillage du territoire, mais aussi leur concurrence.

Tableau 1
Nombre de contrats de travail temporaire
et volume de travail correspondant, de 1984 à 1990

Année	Contrats conclus		Volume de travail (1)		Taux d'utilisation de l'intérim (3)
	Nombre	Évolution (2)	Effectif	Évolution (2)	
1984....	2 355 306	0,0	101 998	0,8	0,8
1985....	2 904 498	23,3	123 585	21,2	1,0
1986....	3 437 180	18,3	142 905	15,6	1,1
1987....	4 150 513	20,8	183 603	28,5	1,4
1988....	5 464 272	31,7	239 455	30,4	1,8
1989....	6 687 301	22,4	309 245	29,1	2,3
1990....	7 518 847	12,4	337 857	9,3	2,5

(1) En équivalents emplois à temps plein.

(2) Évolution en pourcentage par rapport à l'année précédente.

(3) Exprimé en équivalents emplois à temps plein pour 100 salariés permanents, hors État et collectivités territoriales.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

...mais un net ralentissement en cours d'année.

Le volume de travail - mesuré en années-travail - effectué par les intérimaires s'accroissait de 30 % par an depuis 1987. Avec 9,3 %, cette croissance ralentit nettement en 1990 (cf tableau 2).

Cette tendance s'explique en premier lieu par la détérioration de la situation globale de l'emploi à partir du milieu de l'année. De plus, la législation sur les emplois précaires du 12 juillet 1990 (cf encadré ci-contre), qui vise en particulier à limiter les abus dans l'utilisation de ces formes d'emploi, a probablement contribué à freiner le recours à l'intérim, même s'il est encore trop tôt pour pouvoir mesurer son réel impact.

Corrigé des variations saisonnières, le ralentissement de l'intérim est sensible aux deuxième et troisième trimestres : le volume de travail temporaire augmente de 8 % au premier trimestre, diminue de 2 à 3% au cours des deux trimestres suivants, pour retrouver une croissance de 8 % au quatrième trimestre.

Ces évolutions globales paraissent un peu hésitantes en fin d'année en raison de tendances conjoncturelles et structurelles parfois contradictoires. L'inégale diffusion de l'intérim et la variété des motifs à son utilisation conduisent à des évolutions très variables selon les secteurs et les catégories professionnelles.

Tableau 2
L'activité intérimaire de 1989 au premier trimestre 1991

			Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Année
1989	Nombre de contrats conclus	Niveau Évolution (1)	1 504 300 32,4	1 721 478 25,0	1 780 461 19,3	1 681 062 15,3	6 687 301 22,4
	Durée moyenne prévue (semaines)	Niveau Évolution (1)	2,12 10,9	2,04 5,7	2,17 0,8	1,99 6,1	2,08 5,5
	Volume de travail (2)	Niveau Évolution (1)	283 587 46,7	312 641 32,1	342 919 20,2	297 877 22,3	309 245 29,1
1990	Nombre de contrats conclus	Niveau Évolution (1)	1 783 116 18,5	1 970 444 14,5	1 987 757 11,6	1 777 530 5,7	7 518 847 12,4
	Durée moyenne prévue (semaines)	Niveau Évolution (1)	2,05 -3,3	1,97 -3,4	2,07 -4,6	2,00 0,5	2,02 -2,9
	Volume de travail (2)	Niveau Évolution (1)	325 295 14,7	344 259 10,1	366 456 6,9	315 432 5,9	337 857 9,3
1991	Nombre de contrats conclus	Niveau Évolution (1)	1 672 070 -6,2				
	Durée moyenne prévue (semaines)	Niveau Évolution (1)	n.d.				
	Volume de travail (2)	Niveau Évolution (1)	n.d.				

(1) Évolution en pourcentage par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

(2) Exprimé en équivalents emplois à temps plein. Les trimestres ne se totalisent donc pas sur l'année.

Le tassement de l'intérim est net dans l'industrie manufacturière mais son utilisation continue à augmenter dans le tertiaire et le bâtiment.

D'une façon générale, devant le ralentissement de la croissance en 1990, les employeurs ont diminué leur recours aux emplois précaires.

Selon l'Insee, la progression en moyenne annuelle des effectifs salariés dans l'industrie manufacturière en 1990, qui atteint 0,6 % hors intérimaires, est ramenée à 0,1 % si l'on tient compte de l'évolution des effectifs d'intérimaires employés dans ce secteur. Le recours à l'intérim se stabilise nettement dans le secteur des biens d'équipement (+4 % en 1990 contre +43 % en 1989). Il stagne dans le secteur des biens de consommation. La baisse la plus forte est enregistrée dans le secteur de la construction automobile, où le volume de travail intérimaire utilisé a diminué de 6 %, essentiellement en fin d'année. L'industrie automobile a ainsi perdu en glissement annuel du quatrième trimestre 1989 au quatrième trimestre 1990 l'équivalent de 10.000 emplois à temps plein parmi ses intérimaires (c'est-à-dire la moitié). La progression reste un peu plus soutenue (+7,5 %) dans l'industrie des biens intermédiaires grâce à un fort accroissement de l'appel à l'intérim dans la production de matériaux de construction et dans la fonderie.

L'implantation de l'intérim s'accroît dans le bâtiment, où le volume de travail temporaire a augmenté de 17 % grâce à la bonne conjoncture du secteur. C'est aussi le cas des industries agricoles et alimentaires (+26%). L'intérim s'est également développé dans l'énergie (+80 %) malgré une diminution de l'emploi stable dans ce secteur.

Le volume de travail temporaire augmente dans le tertiaire (cf tableau 3), notamment dans les organismes financiers et les assurances, où il double, dans les services non marchands (+38 %), et dans les transports (+20%). Ces secteurs représentent cependant à eux trois moins de 8 % du volume global de travail intérimaire.

Malgré le recul observé dans l'industrie manufacturière en fin de 1990, le travail temporaire reste concentré dans l'industrie et le bâtiment : les trois-quarts du volume sont fournis dans ces secteurs, alors que moins de la moitié des effectifs salariés permanents y travaillent.

**La loi du 12 juillet 1990
sur les contrats à durée déterminée et l'intérim**

La loi du 12 juillet 1990 repose sur deux principes : rendre aux contrats précaires leur rôle subsidiaire (en limitant les recours abusifs) et protéger les travailleurs concernés tout en améliorant leur statut.

Les principales dispositions restrictives à l'usage de ces contrats sont les suivantes :

- * le retour à une liste limitative des cas de recours :
 - remplacement temporaire d'un salarié,
 - accroissement temporaire d'activité,
 - emplois à caractère saisonnier ou pour lesquels l'usage exclut le recours au contrat à durée indéterminée;
- * la réduction à 18 mois - au lieu de 24 - de la durée maximale, renouvellement compris, des contrats à terme précis;
- * la limitation à un seul du nombre de renouvellements possibles;
- * l'interdiction de recourir au CDD et à l'intérim pour des travaux dangereux ou pour pourvoir des postes touchés par un licenciement économique au cours des six mois précédents.

Tableau 3
Volume de travail fourni par les intérimaires selon la catégorie d'emploi et l'activité de l'établissement utilisateur
Évolutions de 1989 à 1990 En équivalents emplois à temps plein et en pourcentage

Secteurs	Emplois	Cadres et prof. int. sup.	Profes. intermé- diaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble des emplois
Agriculture.....	1989	0	2	19	125	505	651
	1990	0	28	45	95	454	622
	<i>Évolution</i>	(.)	(.)	(.)	(.)	(.)	(.)
Industrie.....	1989	774	6 136	24 970	55 827	83 209	170 916
	1990	701	5 444	24 602	61 716	88 816	181 279
	<i>Évolution</i>	(.)	- 11,3	- 1,5	10,5	6,7	6,1
BGCA.....	1989	208	1 828	3 485	43 218	18 111	66 850
	1990	166	1 696	4 363	47 637	21 255	75 117
	<i>Évolution</i>	(.)	- 7,2	25,2	10,2	17,4	12,4
Tertiaire.....	1989	902	8 733	27 034	14 369	19 790	70 828
	1990	1 284	9 481	34 290	13 453	22 331	80 839
	<i>Évolution</i>	(.)	8,6	26,8	- 6,4	12,8	14,1
Ensemble des activités	1989	1 884	16 699	55 508	113 539	121 615	309 245
	1990	2 151	16 649	63 300	122 901	132 856	337 857
	<i>Évolution</i>	14,2	- 0,3	14,0	8,2	9,2	9,3

(.) Données sans signification.

L'intérim progresse chez les employés.

La progression de l'intérim dans le tertiaire est surtout liée à l'appel de plus en plus fréquent à des intérimaires pour des postes d'employés : en 1990, le volume de travail temporaire fourni par les employés du tertiaire a augmenté de 27 % (cf tableau 3). Tous secteurs confondus, l'intérim est, depuis plusieurs années, en progression constante parmi les employés : la proportion d'intérimaires double de 1987 à 1990 (cf tableau 4).

L'intérim augmente aussi pour les ouvriers : il y a 8 intérimaires pour 100 salariés chez les ouvriers non qualifiés de l'industrie. Les trois quarts du volume de travail temporaire sont ainsi réalisés par des ouvriers, 40 % par les seuls ouvriers non qualifiés.

Pour les cadres et les professions intermédiaires, bien que les évolutions conjoncturelles détaillées soient parfois contradictoires, la tendance sur moyenne période est une progression plus modérée de l'utilisation de l'intérim.

Une forme d'emploi plus fréquente chez les jeunes et les étrangers.

La proportion d'intérimaires était déjà plus forte parmi les travailleurs étrangers (à l'exception des ressortissants de la CEE). L'écart avec les travailleurs français s'est encore creusé en 1990, notamment chez les ressortissants d'Afrique Noire, parmi lesquels la proportion d'intérimaires est passée de 16 % en 1989 à 23 % en 1990.

L'intérim des jeunes se renforce : les 18-24 ans ont fourni 40 % du volume de travail temporaire en 1990. Parmi les 18-21 ans, tranche d'âge où la proportion d'intérimaires est la plus importante, le pourcentage de travailleurs temporaires dépasse 10 % en 1990.

En relation avec les secteurs d'activité et les catégories d'emploi pour lesquels les taux d'intérim sont les plus élevés, les hommes restent beaucoup plus nombreux que les femmes : on recense en 1990 environ 30 intérimaires pour 1.000 salariés chez les hommes, contre 17 chez les femmes (cf tableau 4).

Les premiers résultats de 1991 confirment la tendance décroissante.

1.670.000 contrats de travail temporaire ont été signés au cours du premier trimestre 1991, soit 6 % de moins qu'au premier trimestre 1990. En données corrigées des variations saisonnières, le nombre de contrats a diminué de 5 % comparativement au quatrième trimestre de 1990. Dans un contexte peu favorable (croissance ralentie, nouvelles pressions sur l'emploi), le ralentissement de l'activité intérimaire se confirme : il faut remonter au premier trimestre de 1989 pour trouver un nombre de contrats de niveau inférieur à celui du premier trimestre de 1991 (cf tableau 2).

Tableau 4
Les taux d'utilisation du travail temporaire selon les différentes caractéristiques de l'intérimaire, de 1987 à 1990

Catégorie d'emploi	Équivalents temps plein effectués par les intérimaires pour 100 salariés permanents (*)			
	1987	1988	1989	1990
Catégorie d'emploi				
Cadres et professions intellectuelles sup.....	0,1	0,1	0,1	0,2
Professions interm.....	0,5	0,5	0,6	0,6
Employés.....	0,9	1,1	1,5	1,7
Ouvriers qualifiés.....	2,3	2,8	3,4	3,5
<i>dont :</i>				
- de type industriel...	3,4	5,8	7,4	4,3
- de type artisanal....	1,4	1,6	1,9	3,9
Ouvriers non qualifiés.	2,5	4,0	5,1	5,7
<i>dont :</i>				
- de type industriel...	3,4	5,8	7,4	8,3
- de type artisanal....	1,4	1,6	1,9	2,2
Sexe				
Hommes.....	1,7	2,2	2,8	3,0
Femmes.....	1,0	1,3	1,6	1,7
Tranche d'âge				
16-17 ans.....	0,5	1,0	1,6	1,6
18 à 21 ans.....	5,1	7,0	9,2	11,1
22 à 24 ans.....	3,3	4,7	5,8	6,2
25 à 39 ans.....	1,3	1,6	2,1	2,3
40 à 49 ans.....	0,8	1,0	1,2	1,3
50 à 59 ans.....	0,5	0,6	0,7	0,8
60 ans et plus.....	0,2	0,4	0,7	0,7
Nationalité				
Français.....	1,3	1,7	2,2	2,3
Étrangers de la CEE..	0,9	1,2	1,4	1,4
<i>dont :</i>				
- Italiens.....	1,1	1,8	1,9	2,4
- Portugais.....	0,8	1,1	1,4	1,3
- Espagnols.....	1,1	1,1	1,4	1,1
- Autres CEE.....	0,8	1,0	0,8	1,4
Maghrébins.....	4,2	4,9	6,0	7,1
<i>dont :</i>				
- Algériens.....	5,1	5,5	6,8	7,4
- Marocains.....	2,6	3,4	4,1	5,6
- Tunisiens.....	6,0	6,3	8,6	10,0
Turcs.....	3,1	3,9	5,1	8,5
Yougoslaves.....	2,5	3,0	3,2	3,6
Ressortissants d'Afrique Noire.....	7,7	15,1	16,2	23,0
Autres nationalités.....	0,9	3,5	1,7	2,0
Ensemble.....	1,4	1,8	2,3	2,5

(*) Hors État et collectivités territoriales.

La source statistique : les relevés mensuels de contrats de travail temporaire

Depuis 1975, les établissements de travail temporaire doivent établir mensuellement à l'intention de l'Inspection du Travail un relevé des contrats conclus avec les salariés intérimaires. Ces relevés comportent pour chaque contrat :

- l'activité économique et l'implantation géographique de l'établissement utilisateur,
- la nature de l'emploi à pourvoir et la durée prévue du contrat,
- le sexe, l'âge et la nationalité du travailleur temporaire.

Ces relevés permettent au SES d'établir une statistique exhaustive mensuelle sur le nombre de contrats conclus. De plus, une exploitation trimestrielle d'un échantillon de contrats apporte des informations plus complètes sur les volumes d'activité, les établissements utilisateurs, les intérimaires et les agences de travail temporaire.